



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Rouen, le 28 septembre 2019

INCENDIE LUBRIZOL - ROUEN

Communiqué n° 1

Prélèvements et analyses effectuées

Jeudi 26 septembre, un incendie s'est déclaré aux alentours de 02h40 au sein de l'entreprise Lubrizol, quai de France à Rouen. Cette entreprise est classée SEVESO seuil haut. Elle produit notamment des additifs pour lubrifiants.

I - Prélèvements et analyses effectués sur l'air et les suies

Dans un premier temps, des prélèvements sur l'air ont été réalisés en urgence dans la nuit et tout au long de la journée du 26 septembre. Il s'agissait de disposer d'emblée de données qualitatives permettant d'évaluer en première approche les conséquences de l'incendie et les mesures de protection à prendre.

Dans un second temps, d'autres prélèvements d'air et de suie ont été opérés. Les points de mesure ont été répartis sur un large secteur sous le panache des fumées et ont porté notamment sur des zones sensibles (soit dans des écoles, soit à proximité de celles-ci ou dans des lieux publics). Des mesures ont été réalisées aussi dans des zones non impactées afin de pouvoir disposer de points de comparaison.

Il s'agit de prélèvements d'air (canisters, qui sont des réservoirs qui aspirent l'air ambiant), de mesures en direct de la qualité de l'air (moyen mobile ATMO Normandie), de prélèvements de suie via des lingettes et de collecteurs de retombées atmosphériques.

Les moyens mobilisés ont été ceux du SDIS, d'ATMO Normandie et d'un bureau d'études indépendant agréé par le ministère en charge de l'environnement dans le cadre du réseau d'intervention en situation post-accidentelle (RIPA).

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

II - Analyse des résultats déjà obtenus

1) Air

Les pompiers ont prélevé des gaz sur le site Lubrizol et autour de celui-ci le 26/09/19 pendant l'incendie. Ces gaz ont été analysés. **Les résultats sur les composés organiques volatils sont tous inférieurs au seuil de quantification (quantité trop faible pour être mesurée) et font apparaître un état habituel de la qualité de l'air sur le plan sanitaire à l'exception de la mesure effectuée sur le site de Lubrizol pour ce qui concerne le benzène.**

Atmo Normandie a effectué des analyses en continu dont les résultats sont disponibles sur son site internet : www.atmonormandie.fr (onglet «mesures»). Comme son réseau de mesure permanent localisé dans l'agglomération de Rouen n'était pas dans le panache de fumée, Atmo Normandie a installé jeudi 26/09 en début d'après-midi des moyens de mesure complémentaires en les positionnant sous la trajectoire des vents. En parallèle, 6 collecteurs de retombées atmosphériques ont été positionnés dans des communes sous le panache.

Indépendamment de la qualité de l'air, une odeur persistante demeure.

2) Suies

Une première série de 6 prélèvements de surface ont été effectués le 26.09 durant la journée dont un prélèvement témoin situé hors du panache. Les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence de différences significatives entre le prélèvement témoin et les 5 autres sites situés sous le panache pour les HAP (hydrocarbures aromatique polycycliques).

Les résultats sur les métaux ne mettent pas en évidence d'impact sous le panache.

Le nettoyage des suies est à réaliser en suivant le protocole défini par l'ARS.

Une deuxième série de prélèvements du même type a été réalisée par le bureau d'études le 26 septembre après-midi.

Les analyses sur HAP confirment celles effectuées par le SDIS et ne mettent pas en évidence de teneurs différentes du prélèvement témoin.

Les prélèvements réalisés notamment sur les voiries et sur des sites extérieurs mettent en évidence des teneurs en métaux pouvant être plus élevées, dans certains secteurs en proximité du site ou sous les vents.

Il s'agit du plomb, pour lequel une valeur maximale de 2230 µg/m² a été relevée sur la gare maritime. 2 valeurs proches de 1000ug/ m² sur des prélèvements extérieurs en proximité de voirie (grille et conteneur à verre) et susceptible de relever d'une source historique.

Il n'y a pas de seuil réglementaire et de valeurs de références sanitaires concernant la présence de plomb dans les poussières déposées sur la voirie. Toutefois, il n'y avait pas de plomb sur le site. Les valeurs observées sont cohérentes avec celles qui peuvent être rencontrées en milieu urbain et par conséquent il n'est a priori pas possible d'attribuer l'origine de ces valeurs à l'événement.

Certaines mesures sont attendues en début de semaine et seront communiquées dès réception.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

3) L'amiante

Il est confirmé la présence d'amiante dans la toiture des bâtiments qui ont brûlé. Il s'agit d'un sujet identifié qui est suivi tant pour la protection des travailleurs et sapeurs-pompiers que des riverains. Un programme de mesures de fibres dans l'air a été engagé dans le site et dans un rayon de 300 mètres. Des premiers résultats seront disponibles à compter de mardi. Des analyses complémentaires seront également menées au-delà des 300 mètres. Le retour d'expérience sur ce genre de sinistre, notamment récemment au sein de l'entreprise SAIPOL, montre que le risque de dispersion de fibre est limité par l'effondrement rapide de la toiture.

III - Analyses complémentaires à suivre

Tous les résultats ne sont pas actuellement disponibles. Certaines mesures demandant un temps d'analyse long seront mises en ligne dès leur réception.

Ces premiers prélèvements seront naturellement complétés par d'autres dispositifs en cours ou à venir (en particulier en milieu agricole).

IV - Le suivi post-accidentel

Afin de permettre d'assurer le suivi, l'évaluation et la gestion des impacts sanitaires et environnementaux de cet incendie, le préfet de la Seine-Maritime a décidé de mettre en place une **cellule post-accident technologique**.

Cette cellule, qui s'est déjà réunie, prendra rapidement le relais de la cellule de crise actuellement activée en préfecture.

Les missions qui lui sont confiées portent sur l'évaluation de la situation, l'organisation des campagnes de prélèvements dans les différents milieux environnementaux (air, eau, sols) et le suivi sanitaire de l'événement en lien avec Santé Publique France.

Sous coordination préfectorale, elle est pilotée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et composée de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Départementale de la Protection des Populations, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le Service départemental d'Incendie et de Secours avec la participation de l'association ATMO Normandie.

L'exploitant se verra imposer l'intégralité des coûts de prélèvements et d'analyses.

* * *

Les résultats de ces différents analyses sont consultables sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr